



Signataire : Laurent Seydoux

Date de dépôt : 24 septembre 2025

Question écrite urgente

Bilan de l'octroi d'aides financières extraordinaires destinées aux organisations non gouvernementales

La loi 13593, adoptée par le Grand Conseil le 14 février 2025, prévoit l'octroi d'aides financières extraordinaires destinées aux organisations non gouvernementales genevoises touchées par le gel de l'aide internationale intervenu en janvier 2025.

Ces aides, limitées dans le temps et plafonnées à 80% de la masse salariale, doivent permettre de sauvegarder des emplois menacés. Le financement figure au budget du département chargé de l'économie, et la procédure est placée sous la responsabilité de l'office cantonal de l'économie et de l'innovation, en coordination avec la direction des affaires internationales.

Compte tenu du fait que la situation était urgente et des risques concrets de suppressions de postes au sein d'organisations actives à Genève, je prie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- 1. Quand le délai fixé par le Conseil d'Etat pour le dépôt des demandes est-il échu (art. 8, al. 4) ?***
- 2. Combien d'organisations ont, à ce jour, déposé une demande d'aide ?***
- 3. Quels montants ont déjà été attribués et/ou versés ?***
- 4. Combien d'emplois ont ainsi été sauvegardés ?***